



# Groupe 30 000 - ALUME

Grandes Cultures / Polyculture-Elevage



SAU = 110 ha (53 à 240 ha)  
SAU/UTH = 49 ha (29 à 65 ha)

**10 exploitations,  
25 agriculteurs :**

- Bovins-lait (2 exploitations, 6 agriculteurs)
- Bovins-lait + taurillons (3 exploitations, 7 agriculteurs)
- Bovins viande (1 exploitation, 1 agriculteur)
- Bovins lait + viande (2 exploitations, 8 agriculteurs)
- Caprins (2 exploitations, 3 agriculteurs)

**Cultures principales**

- Cultures de vente : blé, orge
- Cultures fourragères : maïs ensilage, betterave fourragère, luzerne, trèfle violet, prairies de fauche, méteils dérobés

## Les leviers mis en œuvre

### Contrôle génétique

- Choix de graminées fourragères
- Trèfles et luzernes couvrantes et peu sensibles aux maladies

### Lutte chimique

Optimisation désherbage blé/maïs/luzerne

### Efficiences

- Se fixer des règles de décision
- Optimiser les traitements

### Substitution

- Substituer le "chimique" par des alternatives

### Lutte physique

- Herse étrille
- Destruction mécanique de prairies
- Aération de luzernes

### Évitement

Semis de prairies sous couvert de méteils

### Reconception

- Passer de "lutter contre" à "protéger de"
- Recombiner divers leviers agronomiques à l'échelle du système de culture

### Contrôle biologique

Maintien des haies

### Actions sur stocks de bioagresseurs

- Diversification et allongement des rotations
- Faux semis

### Atténuation

- Associations fourragères
- Luzerne associée

## Témoignages

"Le groupe nous permet d'aller plus vite et plus loin."

Jean-Paul JUIN



"Grâce au groupe on arrive à progresser et c'est rassurant."

Stéphane LORIN



## Projet collectif : allier autonomie protéique et réduction des intrants, par l'intégration et le développement de fourrages à faible niveaux d'intrants

- 1 - Quel(s) fourrage(s) permettent de progresser sur les deux volets ?
- 2 - Comment introduire ce(s) fourrage(s) dans les rotations maïs/blé ?
- 3 - Comment optimiser les bénéfices de ces fourrages sur les cultures suivantes ?

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribuées au financement du plan Ecophyto.